



Commune de OINVILLE-SUR-MONTCIENT

ARRONDISSEMENT DE MANTES LA JOLIE
CANTON DE LIMAY

Oinville-sur-Montcient le 13 août 2025,

Objet : Registre Communal des personnes vulnérables (RCPV)

Madame, Monsieur,

Selon l'article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles, le maire est tenu d'instituer et de tenir à jour un registre nominatif communal des personnes âgées et des personnes en situations de handicap, appelé le Registre Communal des Personnes Vulnérables. Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgences, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes, comme par exemple dans le cas de catastrophes naturelles ou du plan canicule.

Qui est concerné ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile ;
- Les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile ;
- Les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

Modalités d'inscription

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite soit par la personne elle-même, ou par son représentant légal, soit par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante), si l'intéressé ne s'y oppose pas.

Pour être inscrit sur ce registre, deux possibilités sont offertes pour les personnes concernées résidant à Oinville-sur-Montcient :

- se présenter à l'accueil de la mairie
- ou télécharger le formulaire inscription registre personnes vulnérables sur le site de la mairie, à remplir, puis à déposer en mairie

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 01 34 75 49 00 ou par mail à mairie.78250oinville@wanadoo.fr

Le Maire,



Didier GAULARD